

DÉCLARATION DE NAISSANCE

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant né sur la commune et doit être enregistrée auprès du service état civil de la Ville d'Aix-en-Provence dans les 5 jours.

Mairie d'Aix-en-provence
Service de l'État civil
Place de l'Hôtel de Ville

Horaires d'ouverture du service état civil
Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 8h00 à 17h00
Mardi de 8h00 à 13h00

La déclaration de naissance peut être effectuée par les parents ou un tiers.

Si la naissance de l'enfant n'est pas déclarée dans les délais impartis, une régularisation par voie judiciaire sera nécessaire auprès du Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence à votre initiative.

Jour de l'accouchement	Dernier jour de déclaration *
lundi	lundi suivant
mardi	lundi suivant
mercredi	lundi suivant
jeudi	mardi
vendredi	mercredi
samedi	jeudi
dimanche	vendredi

*Lorsque le dernier jour est un samedi ou un dimanche, un jour férié ou chômé, ce délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

PIÈCES A FOURNIR	PARENTS MARIÉS	PARENTS NON MARIÉS
Certificat de naissance original	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Formulaire de déclaration de naissance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Pièces d'identité des père et mère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Justificatif de domicile (- 3 mois) – en cas de reconnaissance du père lors de la déclaration		<input checked="" type="checkbox"/>
Acte de reconnaissance anticipée		<input checked="" type="checkbox"/> si effectuée
Livret de famille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> si déjà établi
Déclaration conjointe de choix de nom	Obligatoire en cas de choix de nom de famille	
Certificat de coutume délivré par le Consulat ou l'Ambassade du pays d'origine	Nécessaire pour la naissance du 1 ^{er} enfant de parents de nationalité étrangère souhaitant ajouter ou supprimer une partie de leur nom de famille	
Actes de naissance des parents	Facultatif	Facultatif
Acte de mariage des parents	Facultatif	Facultatif

DÉCLARATION DE NAISSANCE

ENFANT

- > NOM :
- > 1^{er} prénom :
- > 2^{ème} prénom :
- > 3^{ème} prénom :
- > 4^{ème} prénom :

PARENTS

- > **SITUATION MATRIMONIALE** : - Mariés : OUI - NON

Mariage le : à

> **PÈRE**

- > NOM :
- > Prénoms :
- > Né le : à
- > Nationalité : Profession :
- > Adresse :
- > Téléphone :

> **MÈRE**

- > NOM (de jeune fille) :
- > Prénoms :
- > Née le : à :
- > Nationalité : Profession :
- > Adresse :
- > Téléphone :

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- > Reconnaissance anticipée OUI - NON
- > Choix du nom de famille OUI - NON
- > Publication dans la Presse locale OUI - NON

(Publication effectuée le deuxième mercredi suivant la déclaration de naissance dans la Provence -Pays d'Aix)

Date et signature du déclarant :

Informations relatives à la protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de la présente déclaration, vos données à caractère personnel sont collectées par la Mairie d'Aix-en-Provence pour la finalité suivante : Gestion de la constitution du dossier de naissance d'un enfant.

La base légale du traitement relève ainsi d'une obligation légale à laquelle la Ville d'Aix-en-Provence, en tant que responsable de traitement, est soumise. Les données collectées seront communiquées aux seuls personnels du service Etat Civil de la Mairie, habilités du fait de leurs fonctions, ainsi qu'au Greffe du Tribunal, au Service des archives départementales, à l'INSEE et à la Commune de naissance (si concerné), en tant que tiers destinataires légalement autorisés.

Les données recueillies à l'occasion de la constitution de l'acte de naissance seront conservées de manière permanente dans les registres d'état civil, conformément aux exigences de l'article 34 du Code civil.

La Commune d'Aix-en-Provence est très attachée au respect de cette réglementation, et vous pouvez à tout moment demander à faire respecter vos droits conformément aux articles 15 à 21 du RGPD (droit d'accès, rectification, effacement, portabilité, limitation, opposition). Cette demande peut être effectuée :

- En contactant directement notre Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : DPO@mairie-aixenprovence.fr ;
- En vous rendant directement à l'accueil de la Mairie d'Aix-en-Provence située place de l'Hôtel de Ville, 13100 AIX-EN-PROVENCE.

Votre demande sera traitée dans les délais imposés par le RGPD et la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Une réclamation peut être adressée auprès de l'autorité de contrôle Française (CNIL) à l'adresse suivante : [contacter le DPO de la CNIL](#) ou par téléphone : 01 53 73 22 22 ou par courrier : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Déclaration conjointe de choix d'un nom de famille

(Articles 311-21 et 342-12 du code civil)

Lorsque la filiation d'un enfant est établie à l'égard de ses deux parents au plus tard le jour de la déclaration de sa naissance ou par la suite mais simultanément, ces derniers choisissent le nom de famille qui lui est dévolu par déclaration conjointe à l'officier d'état civil : soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit leurs deux noms accolés dans l'ordre choisi par eux dans la limite d'un nom de famille pour chacun d'eux.

Lorsque la filiation d'un enfant est établie dans les conditions prévues à l'article 342-11 du code civil par reconnaissance conjointe, les femmes qui y sont désignées choisissent le nom de famille qui est dévolu à l'enfant au plus tard au moment de la déclaration de naissance : soit le nom de l'une d'elles, soit leurs deux noms accolés dans l'ordre choisi par elles dans la limite d'un nom de famille pour chacune d'elles.

Nous soussignés,

Madame Monsieur

Prénom(s) : _____

Nom de famille (nom de naissance) : _____

(1^{ère} partie : _____ 2^{nde} partie : _____)1

Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal |_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays : _____

Adresse électronique : _____@_____

Numéro de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Et

Prénom(s) : _____

Nom de famille (nom de naissance) : _____

(1^{ère} partie : _____ 2^{nde} partie : _____)1

Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal |_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays : _____

Adresse électronique : _____@_____

Numéro de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Attestons sur l'honneur que l'enfant ;

Prénom(s) : _____

Date et lieu de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

à _____

ou

à naître

Est notre premier enfant commun et déclarons choisir pour lui le nom de famille suivant :

(1^{ère} partie : _____ 2^{nde} partie : _____) 2

Nous sommes informés :

- ▶ Que nom sera inscrit dans l'acte de naissance de notre enfant si cette déclaration est remise à l'officier de l'état civil lors de la déclaration de naissance et sous réserve que le lien de filiation soit établi à l'égard de chacun de nous.
- ▶ que ce nom sera également celui de nos autres enfants communs.

Fait à _____ le : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature du premier parent

Signature du deuxième parent

1 Ne remplir cette rubrique qu'en présence d'un double nom, c'est-à-dire d'un nom dévolu en application de la loi du 4 mars 2002 relative au nom de famille, uniquement pour les personnes nées après le 1er septembre 1990 ayant bénéficié d'une déclaration conjointe d'adjonction ou de changement de nom. Les parents qui portent un nom composé indivisible n'ont pas à remplir cette rubrique, ce nom étant intégralement transmissible à la génération suivante.

2 Ne remplir cette rubrique qu'en cas de choix de double nom.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.